



SEPTEMBRE 2003

RAPPORT D'ACTIVITE

2002

Place de l'abbaye – BP 39 – 70302 LUXEUIL-les-BAINS
Tél : 03.84.40.63.00 – Fax : 03.84.93.84.15
com.com@paysdeluxeuil.fr

Préambule

Le présent rapport d'activité s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire des dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales nées de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il résulte de la volonté du législateur d'aller vers plus de démocratisation et de transparence dans le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale est ainsi tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Introduction

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a été créée par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2001 mais n'a véritablement commencé à exister qu'à compter de janvier 2002 avec la mise à disposition d'un agent de la Ville de Luxeuil-les-Bains pour la mise en place de la structure et la constitution du premier budget qui sera adopté le 30 mars 2002.

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil est composée de treize communes pour une population totale de 15 532 habitants : Baudoncourt, Breuches-les-Luxeuil, Breuchotte, Brotte-les-Luxeuil, Esboz-Brest, Froideconche, La Chapelle-les-Luxeuil, La Corbière, Luxeuil-les-Bains, Magnivray, Ormoiche, Saint-Sauveur, Saint-Valbert.

Les dossiers qui lui sont confiés sont multiples puisqu'ils portent sur des domaines aussi variés que ceux du développement économique et de l'aménagement de l'espace, de la voirie, de l'environnement, des services de proximité, notamment du péri et de l'extrascolaire, de l'animation.

1

Administration générale et Ressources humaines

1-1 La mise en place du fonctionnement effectif de la CCP Luxeuil

1-1-1 La logistique

Les locaux occupés actuellement par les services de la communauté de communes et situés au rez-de-chaussée de la Mairie de Luxeuil-les-Bains sont loués par la Ville de Luxeuil-les-Bains. La surface disponible est de 100 m².

Loués vides, il ont été équipés en matière de mobilier, de matériels informatiques et téléphoniques (avec l'acquisition entre autre d'un standard).

1-1-2 Le transfert des équipements et des zones d'activité

L'année 2002 a donné lieu au transfert des équipements et des zones d'activité des communes vers la communauté de communes.

Ainsi trois procès-verbaux ont été rédigés par les services de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil en ce qui concerne les équipements :

- un pour le transfert de la station d'épuration de l'agglomération de Luxeuil antérieurement sous responsabilité de la Ville de Luxeuil-les-Bains,
- un pour le transfert du Centre du 8 Mai, de la Piscine des Sept Chevaux et du réémetteur des chaînes 5 et 6 antérieurement sous responsabilité de la commune de Luxeuil-les-Bains,
- un pour le transfert de l'Atelier poterie antérieurement sous responsabilité de la commune de Saint-Valbert.

Cinq autres procès-verbaux ont été préparés par les services dans le cadre des mises à disposition des voiries et espaces verts des zones d'activité économique existantes :

- un portant sur les zones de Guillaume Hory I, Les Athelots, L'étang de la Poche, Louis Pergaud situées à Luxeuil-les-Bains,
- un portant sur les zones du Bois d'Emery et de la Zouzette situées à Froideconche,
- un portant sur les zones La Charbonnière et Le Village Nord situées à Saint-Sauveur,
- un portant sur les zones Au Préchon, Le Moulin Déharbe et Aux Planchottes situées à Breuches-les-Luxeuil,
- un portant sur la zone Les Moutriches située à La Chapelle-les-Luxeuil

1-1-3 Le transfert des personnels affectés aux équipements

Six agents de la commune de Luxeuil-les-Bains ont été transférés à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et un agent a été mis à disposition de la communauté de communes par la Ville de Luxeuil-les-Bains.

Situation au moment du transfert

Collectivité d'origine	Nom de l'agent	Grade	Statut
Ville de Luxeuil-les-Bains	CROISILLE J-P.	Educateur APS Hors classe	Titulaire
	GJAKOVA K.	Agent d'entretien	C.E.S.
	GODBIN P-A	Educateur APS 2 ^{ème} classe	Titulaire
	LAMBELIN E.	Agent d'entretien	C.E.C. (mise à disposition 10h/sem)
	RISCHMANN P.	Educateur APS Hors classe	Titulaire
	REINHARDT S.	Agent d'entretien	Titulaire
	ZINI M.	Agent d'entretien	C.E.C.

J.P. CROISILLE a été nommé Hors classe après avis de la Commission le 1^{er} septembre 2002.

M. ZINI a été nommé agent d'entretien stagiaire en date du 15 octobre 2002.

K. GJAKOVA a vu son contrat évolué en C.E.C. à la date du 16 juin 2003.

1-1-4 Les recrutements en 2002

En 2002, sept emplois ont été créés dans les services de la communauté de communes.

Situation à la date du recrutement

Nom	Grade	Emploi	Statut	Date de recrutement
BARBIER M.	Agent administratif	Secrétariat-Comptabilité	Stagiaire <i>Au 1^{er} juill 2002</i>	1 ^{er} avril 2002
FRESSE G.	Agent d'entretien	Entretien Piscine	C.E.C.	1 ^{er} avril 2002
HURAUX L.	Attaché	Chargée de mission économie et aménagement	Contractuel	1 ^{er} oct 2002
JUPIN R.	Educateur	Maître nageur	Contractuel	1 ^{er} avril 2002
LETAILLEUR A.	Attaché	Directeur	Contractuel	1 ^{er} avril 2002
MARTHEY A.	Attaché	Responsable Finances et Personnel	Stagiaire	19 août 2002
VEZILIER S.	Agent administratif	Secrétariat-Personnel	Stagiaire <i>Au 19 août 2002</i>	17 fév 2002

S. VEZILIER, recrutée initialement à mi-temps est passée à 80 % à compter du 1^{er} novembre 2002. Par ailleurs, suite à la réussite au concours d'adjoint administratif, elle a été nommée comme adjoint-administratif stagiaire à compter du 1^{er} avril 2003.

A. LETAILLEUR, avant son recrutement à compter du 1^{er} avril 2002, était mis à disposition par la Ville de Luxeuil-les-Bains depuis le 14 janvier 2002.

En 2002, 193 paies ont été effectuées.

1-2 La négociation des 35 heures

Créée fin 2001, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a été amenée dès sa création à conduire la négociation sur la mise en place des 35 heures.

L'accord a été adopté le 7 octobre 2002 par délibération du Conseil communautaire après avis favorable prononcé par le Comité technique paritaire le 27 septembre 2002.

L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est accompagné par la mise en place du temps partiel dans les services de la communauté de communes.

1-3 Le fonctionnement administratif

1-2-1 Le travail de l'Assemblée

Le conseil communautaire s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2002. A ces occasions, le conseil a pris 95 délibérations dont 85 ont donné lieu à un vote à l'unanimité (soit 89,5 % des délibérations).

1-2-2 Les arrêtés du Président

Le Président a signé au cours de l'année 2002, 46 arrêtés portant principalement sur les délégations de signature attribuées aux vice-présidents, sur les nominations des personnels transférés de la Ville de Luxeuil-les-Bains, ainsi que sur les avancements de carrière des personnels.

1-2-3 Les conventions

En 2002, 23 conventions ont été signées portant principalement sur la reprise des contrats signés par les communes antérieurement compétentes dans les secteurs transférés à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

2

Finances

1-4 L'évaluation des charges par la commission

Le choix fiscal de la Taxe Professionnelle Unique entraîne la mise en place d'une commission indépendante, composée d'un représentant de chaque commune, dont le rôle est de définir le montant des charges transférées par chaque commune et ainsi de déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Aidée dans son travail par le cabinet KPMG et les services de la CCP Luxeuil, la commission s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2002.

Commune	Attribution de compensation
Baudoncourt	7 641 €
Breuches-les-Luxeuil	73 475 €
Breuchotte	487 €
Brotte-les-Luxeuil	2 689 €
Esboz-Brest	1 414 €
Froideconche	20 502 €
La Chapelle-les-Luxeuil	- 1 059 €
La Corbière	1 721 €
Luxeuil-les-Bains	1 230 910 €
Magnivray	- 200 €
Ormoiche	- 251 €
Saint-Sauveur	25 653 €
Saint-Valbert	- 2 294 €

1-5 Budget Principal 2002

En 2002, la section de fonctionnement se compose comme suit :

- dépenses : 2 082 741,00 €
- recettes : 2 435 508,55 €

L'excédent de fonctionnement s'établit donc à 352 767,55 €.

En 2002, la section d'investissement se compose comme suit :

- dépenses : 154 129,69 €
- recettes : 110 178,96 €

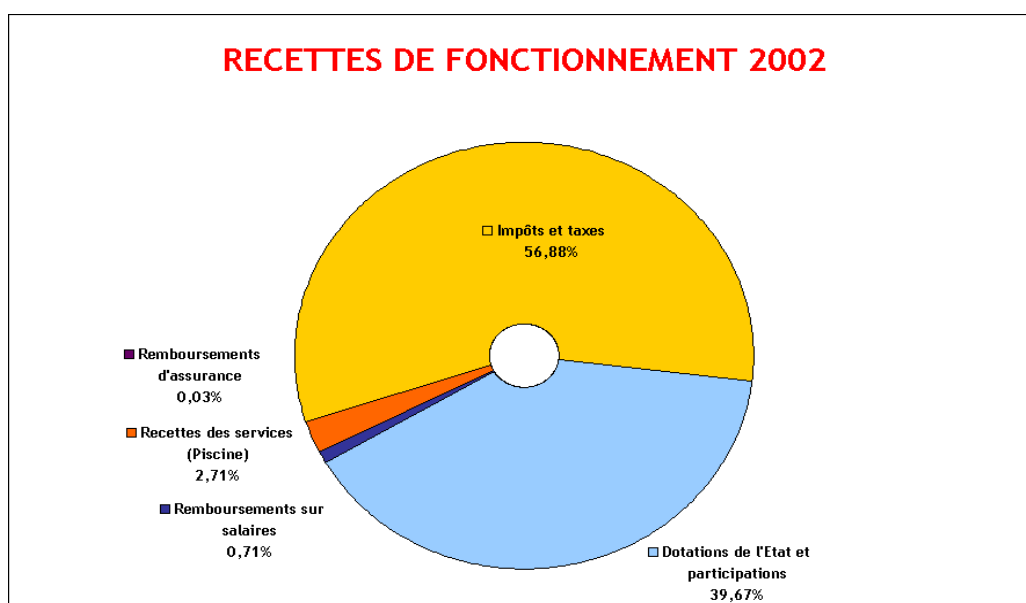
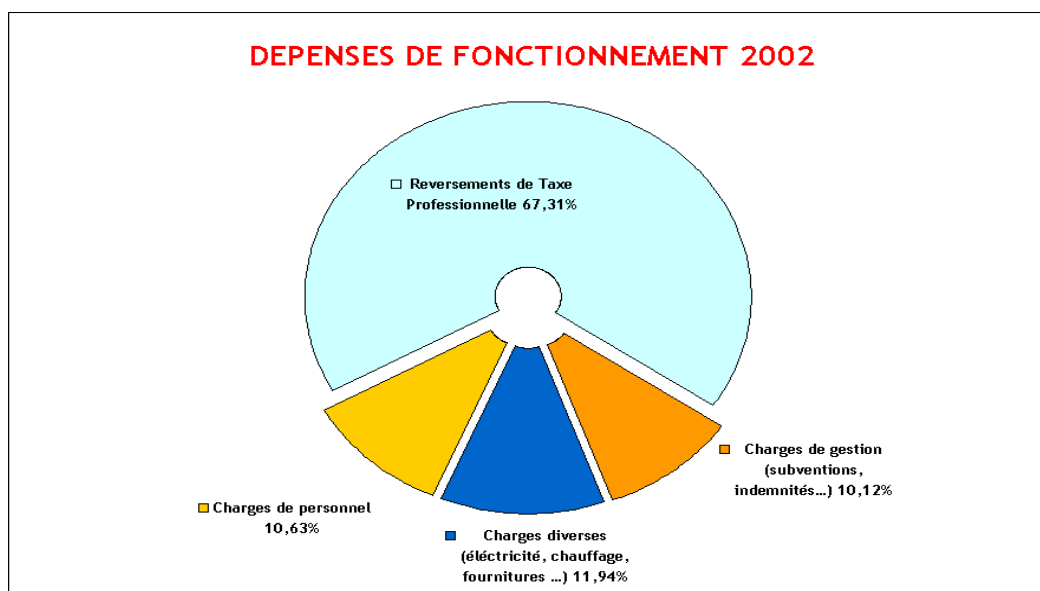
La section d'investissement présente donc un déficit de 43 950,73 €.

Le solde des restes à réaliser s'établit à - 77 852,80 €.

Fonctionnement

DEPENSES	Réalisé	RECETTES	Réalisé
Charges diverses (électricité, chauffage, fournitures ...)	248 690,08 €	Remboursements sur salaires	17 193,44 €
Charges de personnel	221 370,72 €	Recettes des services (Piscine)	66 087,90 €
Reversements de Taxe Professionnelle	1 401 893,70 €	Impôts et taxes	1 385 214,70 €
Charges de gestion (subventions, indemnités...)	210 786,50 €	Dotations de l'Etat et participations	966 216,00 €
Amortissements	0,00 €	Remboursements d'assurance	796,51 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 082 741,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 435 508,55 €

Excédent de fonctionnement 2002 : +352 767,55 €



Investissement

DEPENSES	Réalisé	Restes à réaliser	RECETTES	Réalisé	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	2 918,24 €	22 431,18 €	Dotations, fonds divers et réserves	7 678,96 €	780 013,57 €
Immobilisations corporelles	49 596,62 €	816 245,06 €	Subventions d'investissement	2 500,00 €	
Immobilisations en cours	101 614,83 €	19 190,13 €	Emprunt et dettes et assimilées	100 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	154 129,69 €	857 866,37 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	110 178,96 €	780 013,57 €

Résultat d'investissement 2002 : - 43 950,73 €
Solde des restes à réaliser : - 77 852,80 €

1-6 Budget Assainissement 2002

En 2002, la section d'exploitation se compose comme suit :

- dépenses : 19 267,49 €
- recettes : 146 460,17 €

L'excédent d'exploitation s'établit donc à 127 192,68 €.

En 2002, la section d'investissement se compose comme suit :

- dépenses : 0 €
- recettes : 106 000 €

La section d'investissement présente donc un excédent de 106 000 €.

Le solde des restes à réaliser s'établit à – 118 295,05 €.

Exploitation

DEPENSES	Réalisé	RECETTES	Réalisé
Charges à caractère général	54,92 €	Produits de gestion courante	99 962,00 €
Autres charges de gestion courante	8 432,88 €	Subventions d'exploitation	46 498,17 €
Charges financières	10 779,69 €		
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	19 267,49 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	146 460,17 €

Résultat d'exploitation 2002 : + 127 192,68 €

Investissement

DEPENSES	Réalisé	Restes à réaliser	RECETTES	Réalisé	Restes à réaliser
Emprunts et dettes assimilées		32 400 €	Emprunts	106 000 €	
Immobilisations en cours		85 895,05 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		118 295,05 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 000 €	

Résultat d'investissement 2002 : + 106 000 €
Solde des restes à réaliser : - 118 295,05 €

1-7 Activité du service comptabilité

L'exécution du Budget Principal 2002 a provoqué 632 mandats et 83 titres.
L'exécution du Budget assainissement a provoqué 12 mandats et 4 titres.

3 Développement économique et aménagement de l'espace

L'année 2002 a principalement été consacrée à la préparation des documents encadrant le transfert des zones d'activité déjà existante, nécessitant un lourd travail de mise à jour du cadastre et d'évaluation des biens transférées (voirie, candélabres, espaces verts...).

Cependant, dès 2002 la communauté de communes lance une étude sur le positionnement de ses zones d'activité afin de dégager des perspectives d'accueil d'entreprises et de développement d'activités économiques, en tenant compte notamment de la complémentarité des zones.

4 Voirie communautaire

En 2002, des travaux ont été réalisés sur la zone commerciale de l'Etang de la Poche.

- Montant de la maîtrise d'œuvre : € T.T.C.
- Montant des travaux : € T.T.C.

5

Affaires sociales et équipements collectifs

Une des premières décisions prises par le conseil a été la gratuité accordée à tous les élèves du primaire de la Communauté de communes et le maintien de la gratuité pour les collégiens et lycéens fréquentant, dans le cadre de leur enseignement, la Piscine des Sept Chevaux.

Un enseignement est à présent dispensé par les éducateurs de la communauté de communes en lien avec les instituteurs. Cette nouvelle disposition est prise en charge entièrement par le budget de la communauté de communes.

6

Environnement

■ Fin 2002, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a réalisé une aire de stockage des boues produites à la station d'épuration de l'agglomération de Luxeuil-les-Bains. Cette solution provisoire intervient dans l'attente de la mise aux normes de la station d'épuration.

- Montant de la maîtrise d'œuvre : 10 307 € T.T.C.
- Montant des travaux : 85 895 € T.T.C.

■ L'année 2002 a également été consacrée à la préparation de la prise de compétence par la CCP Luxeuil de la collecte et du traitement des déchets ménagers. La CCP Luxeuil a notamment retenu la redevance comme mode de financement du service.

7

Communication

Principales actions conduites en 2002 dans le secteur de la communication :

- réalisation d'un logo intercommunal
- réalisation du premier numéro du journal intercommunal *Bâtir notre avenir*